

## ATTESTATION DE PARUTION

*Cette attestation vous est adressée sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure. Médialex peut être amené à vous adresser une attestation de parution modifiée après vérification de vos données saisies (modification de date de parution, de journal en cas d'habilitation partielle mal renseignée, de périodicité du journal ...).*

De la part de : **Medialex**

Cesson sévigné,  
Le 22/05/2018

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représenté par son Directeur Olivier COLIN, déclarons avoir reçu ce jour par voie électronique de :

**LOIC BRUNET**  
**COMMUNE DE CHATOU Service de l'Urbanisme**

le texte d'annonce légale ci-dessous :

### PLU MODIFICATION N°3 COMMUNE DE CHATOU

1er AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE Relative au projet de modification du PLU

Par arrêté municipal n°2018 – 0414 en date du 18 mai 2018 M. le Maire de CHATOU a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme, à savoir : modification du zonage et du règlement sur le secteur « Pôle République » et le secteur « tennis des Landes », modification du règlement de la zone UP ainsi que divers ajustements et mises à jour réglementaires.

A cet effet, M. Alain RISPAL a été désigné par la Présidente du Tribunal Administratif de Versailles en tant que commissaire-enquêteur.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de CHATOU, du 11 juin 2018 à 09h00 au 12 juillet 2018 à 17h30, pour une durée de 32 jours, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur à la mairie de CHATOU. Le dossier d'enquête pourra être consulté sur le site [www.chatou.fr](http://www.chatou.fr).

Toutes informations complémentaires sur le dossier peuvent être demandées par courriel à [plu-concertation@mairie-chatou.fr](mailto:plu-concertation@mairie-chatou.fr).

Le commissaire-enquêteur sera présent à la mairie les lundi 11 juin de 9h à 12h, samedi 23 juin de 9h à 12h, jeudi 28 juin de 14h30 à 17h30, vendredi 6 juillet de 14h30 à 17h30, jeudi 12 juillet de 14h30 à 17h30.

Son rapport et ses conclusions seront transmis au Maire dans le délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête publique et tenus à la disposition du public 15 jours plus tard.

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.  
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

**Cette annonce paraîtra :**

Date	Journal	Département
Le 24 mai 2018	Les echos	78 - YVELINES
Le 30 mai 2018	Le courrier des yvelines	78 - YVELINES
Le 24 mai 2018	Le parisien	78 - YVELINES

Olivier COLIN  
Directeur de Médialex

